

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 4 octobre 2023 à 9 h 10 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

---

**CE-20231004-3265**

TRANSACTIONS ET QUITTANCES - 540-17-014129-208 - 101-15-13928/MAR

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la transaction et quittance finale numéro 1 à intervenir entre Ville de Laval, Asphalte Desjardins inc., Cima+, Les Consultants S.M. inc., Construction CJH inc., Alain Croteau et Pavages Multipro inc. dans le dossier portant le numéro 101-15-13928/MAR et de la Cour supérieure portant le numéro 540-17-014129-208 et de prendre acte des sommes à être recouvrées par la Ville dans le cadre de ladite transaction et quittance;

d'autoriser la transaction et quittance finale numéro 2 à intervenir entre Ville de Laval, Pavages Multipro inc. et Asphaltes Desjardins inc., moyennant paiement par la Ville d'une somme de 188 452,56 \$, taxes nettes incluses, en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais, prise à même la provision pour réclamation pour défrayer le coût de ladite transaction et quittance;

d'émettre le chèque suivant en règlement complet et final du présent dossier:

206 380,13 \$ (188 452,56 \$ taxes nettes incluses) à l'ordre d'Asphalte Desjardins inc.;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service des affaires juridiques à signer pour et au nom de la Ville lesdites transactions, de prescrire qu'elles ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1749408)  
(SD-2023-2269)

---

**CE-20231004-3266**

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - RESSOURCES HUMAINES



---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant ce service, soit:

les transferts budgétaires des postes et de leurs titulaires énumérés au rapport joint au sommaire décisionnel;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-4656)

---

**CE-20231004-3267**

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - AFFAIRES JURIDIQUES**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des affaires juridiques, soit:

la modification du poste permanent titularisé d'assistant greffier cour municipale (0003), classe 6, au salaire annuel de 106 492,72 \$ avec un seuil d'engagement de 85 193,93 \$, en un poste de greffier adjoint cour municipale, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 22204-121300-111120;

la réaffectation de l'employé numéro 48150 du poste d'assistant greffier cour municipale (0003) au poste de greffier adjoint cour municipale, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 22204-121300-111120;

la modification du poste permanent vacant d'assistant greffier cour municipale (0001), classe 6, au salaire annuel de 106 492,72 \$ avec un seuil d'engagement de 85 193,93 \$, en un poste de greffier adjoint cour municipale, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 22204-121300-111120;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-4699)

---



**CE-20231004-3268**

RAPPORT DE NOMINATION - MEMBRE DU PERSONNEL DE CABINET

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de nomination d'un membre du personnel de cabinet préparé par le Service des ressources humaines le 21 septembre 2023.

(SD-2023-4727)

---

**CE-20231004-3269**

STAGE - SÉCURITÉ INCENDIE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser 2 étudiants du Collège Montmorency à effectuer un stage non rémunéré, pour une période d'une semaine, au poste de stagiaire au Service de sécurité incendie, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-4773)

---

**CE-20231004-3270**

RAPPORT DE NOMINATION - MEMBRE DU PERSONNEL DE CABINET

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de nomination d'un membre du personnel de cabinet préparé par le Service des ressources humaines le 28 septembre 2023.

(SD-2023-4809)

---

**CE-20231004-3271**

ADOPTION - GUIDE : PLANIFIER DE NOUVEAUX QUARTIERS

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter le Guide : Planifier de nouveaux quartiers.

(SD-2023-4780)

---



---

À 11 h 40, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

---

---

M. Stéphane Boyer, maire et  
président du comité exécutif

---

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe